

DROIT A L'IMAGE-INSTAGRAM AS

Madame, Monsieur,

Afin de promouvoir l'association sportif auprès de nos élèves et de leurs familles, mais aussi de les informer, l'Association Sportive ouvrira à la rentrée 2020-2021 son compte Instagram : « as.champagne ». Ainsi, les adhérents de ce compte pourront avoir un suivi quotidien des informations nécessaires au déroulement de l'AS et relatives aux : entraînements, compétitions et évènements. De plus, nous souhaitons y publier des photos de tous ces rassemblements afin de permettre une meilleure visibilité de notre association mais aussi de valoriser ses licenciés qui la font vivre toutes les semaines par leur engagement et leur implication. Cette page sera un compte fermé, ce qui signifie que seules les personnes qui y auront fait une demande d'abonnement et auront été acceptées, pourront avoir accès à ces informations, vidéos et photos. Cependant, comme vous le savez, pour ces dernières une autorisation de droit à l'image nous est indispensable. Nous vous demandons donc de la compléter dans la partie ci-dessous.

Merci d'avance.

Bien cordialement et sportivement.

Les professeurs d'EPS et animateurs de l'Association Sportive.
.....

Je soussigné Monsieur / Madame responsable légal de autorise / n'autorise pas l'Association Sportive du Collège Philippe de Champagne à partager des photos et vidéos de mon enfant sur son compte privé Instagram, uniquement accessible à ses abonnés.

Fait à : Signature du responsable légal :

Le :

DROIT A L'IMAGE-INSTAGRAM AS

Madame, Monsieur,

Afin de promouvoir l'association sportif auprès de nos élèves et de leurs familles, mais aussi de les informer, l'Association Sportive ouvrira à la rentrée 2020-2021 son compte Instagram : « as.champagne ». Ainsi, les adhérents de ce compte pourront avoir un suivi quotidien des informations nécessaires au déroulement de l'AS et relatives aux : entraînements, compétitions et évènements. De plus, nous souhaitons y publier des photos de tous ces rassemblements afin de permettre une meilleure visibilité de notre association mais aussi de valoriser ses licenciés qui la font vivre toutes les semaines par leur engagement et leur implication. Cette page sera un compte fermé, ce qui signifie que seules les personnes qui y auront fait une demande d'abonnement et auront été acceptées, pourront avoir accès à ces informations, vidéos et photos. Cependant, comme vous le savez, pour ces dernières une autorisation de droit à l'image nous est indispensable. Nous vous demandons donc de la compléter dans la partie ci-dessous.

Merci d'avance.

Bien cordialement et sportivement.

Les professeurs d'EPS et animateurs de l'Association Sportive.
.....

Je soussigné Monsieur / Madame responsable légal de autorise / n'autorise pas l'Association Sportive du Collège Philippe de Champagne à partager des photos et vidéos de mon enfant sur son compte privé Instagram, uniquement accessible à ses abonnés.

Fait à : Signature du responsable légal :